

**5 - Administration générale**

**Information sur les marchés  
publics et avenants conclus**

**Rapport n° CP/2013/124**

**Service gestionnaire :**

Service de la commande publique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'informer la commission permanente de la conclusion des marchés publics décrits dans les tableaux joints en annexe, et qui correspondent à la mise en oeuvre de programmes et d'opérations identifiés dans le budget départemental.

Par délibération du 31 mars 2011 (CG/2011/10), le Conseil Général a décidé que la commission permanente serait informée mensuellement de la passation des marchés publics, accords-cadres et avenants à ces contrats.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des marchés publics et avenants, figurant dans les tableaux joints en annexe, qui ont été passés en application de la délégation qui m'a été donnée par la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011.

Je précise que les documents relatifs aux marchés et avenants énumérés dans les annexes sont tenus à la disposition des élus par le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et les services compétents.


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général :*

- prend acte des marchés publics attribués, figurant sur les tableaux joints en annexe 1
- prend acte de la conclusion des avenants qui ont une incidence financière sur le montant global du marché, figurant sur les tableaux joints en annexe 2.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL